

---

## Communiqué de presse

### De nombreux efforts sont nécessaires pour dynamiser la levée de capital-risque par les entreprises Européennes en forte croissance

AFME publie un nouveau rapport sur les défis et opportunités des jeunes entreprises à lever des fonds nécessaires à la croissance et l'emploi

7 March 2017

---

AFME publie aujourd'hui un nouveau rapport qui examine les défis spécifiques associés à la levée de capital-risque pour les petites et moyennes entreprises européennes à fort potentiel de croissance à des stades de développement variés. Le rapport a pour objectif d'informer les décideurs politiques sur le paysage européen des levées de fonds propres pour ces entreprises.

Le rapport « *La pénurie de capital-risque pour les entreprises européennes à fort potentiel de croissance* » a été préparé par AFME avec l'appui de 12 organisations européennes qui représentent les parties prenantes du financement en fonds propres tels que le Fonds Européen d'Investissement (FEI), sept autres associations représentant les 'business angels' (BAE, EBAN), les fonds de capital-risque (InvestEurope), les comptables et conseillers (AccountancyEurope), les plateformes de 'crowdfunding' (ECN), ainsi que les bourses (FESE, Deutsche Börse, Euronext, LSE, Nasdaq).

**Simon Lewis, Directeur Général d'AFME** explique que « l'absence de capital-risque pour les entreprises européennes à fort potentiel est un problème pressant, en particulier compte tenu du contexte d'atonie de la croissance en Europe. Collectivement, nous avons le plaisir de publier ce rapport qui rassemble données quantitatives et qualitatives ainsi que des propositions pour améliorer l'accès aux fonds propres et quasi-fonds propres par les entreprises à forte croissance. Nous nous réjouissons de la perspective de pouvoir travailler avec la Commission européenne pour aider au développement de l'agenda européen sur la croissance et la compétitivité des entreprises, notamment à travers l'Union des Marchés des Capitaux. »

**Olivier Guersent, Directeur Général de DG FISMA**, a dit : « La Commission européenne salue cette étude pan-Européenne pour les entreprises ambitieuses qui cherchent du capital pour se développer. C'est un défi central que l'Union des Marchés des Capitaux (UMC) s'efforce de résoudre. L'offre inadéquate de capital-risque est un obstacle de longue date pour les entreprises européennes à forte croissance. À travers l'UMC, la Commission a proposé plusieurs initiatives visant à améliorer le fonctionnement de ces marchés. Cependant, il n'y a pas de solution rapide. Les décideurs politiques européens doivent rester concentrer pendant ces prochaines années sur ce défi structurel. Ce rapport arrive à point alors que la Commission prépare l'actualisation de son plan d'action sur l'UMC à travers sa révision à mis parcours. »

Le rapport identifie les barrières principales à la création et la croissance des entreprises en Europe, et souligne les points suivants :

#### 1. Un marché de startups fragmenté

Établir un marché unique pour les start-ups à travers la mise en place de standards au sein des 28 États Membres de l'UE aiderait les jeunes entreprises à grandir en dehors de leurs frontières domestiques et faciliter l'accès aux 510 million de résidents européens. L'établissement d'un groupe d'experts pourrait orienter son action sur la révision, au sein des différents États Membres, des cadres réglementaires, des règles encadrant les insolvabilités et les incitations fiscales pour les investisseurs. Il existe déjà un dynamisme pour de telles transformations à travers l'initiative récente de la Commission européenne sur les 'Start-up' et 'Scale-up' et notamment la récente proposition de Directive en matière d'insolvabilité des entreprises ;

**2. Une sensibilité insuffisante des jeunes entreprises aux bénéfices du capital-risque**

L'amélioration de la prise de conscience au sein des entrepreneurs de l'importance d'attirer et de retenir des investisseurs en capital-risque réduirait les taux de faillites. Une meilleure compréhension et structure des transactions ainsi qu'une bonne gouvernance devraient accroître considérablement les chances de renouveler une levée de fonds au tour suivant avec des investisseurs professionnels. Des jeunes entreprises avec plus de fonds propres émergeraient, amenant à de meilleures chances de survie ;

**3. Le potentiel d'investissement des 'business angels' et 'crowdfunders' n'est pas encore atteint**

La création d'un marché unique pour les investisseurs privés à travers l'alignement des bonnes pratiques et des incitations fiscales à travers les 28 États Membres augmenterait les investissements par les 'business angels' et 'crowdfunders'. De même, l'éducation, la formation et la certification des investisseurs individuels, ainsi que la promotion européenne du rôle des réseaux de business angels pourrait amener à une augmentation du nombre de futurs business angels et crowdfunders ;

**4. Des opportunités de désinvestissements insuffisantes pour les investisseurs individuels**

Si nous souhaitons que les 'business angels' et 'crowdfunders' investissent davantage dans les jeunes entreprises, ils doivent avoir accès à de meilleures opportunités de désinvestissements. Le développement de réseaux et des formations ainsi que le développement des marchés européens secondaires d'échanges d'actions privées pourraient débloquent de telles opportunités ;

**5. Une offre pauvre en fonds de capital-risque (venture capital)**

L'industrie des fonds de capital-risque ou venture capital (VC) doit grandir davantage. Pour cela, des incitations pour les investisseurs institutionnels dans les fonds de VC doivent être envisagés. Les fonds de pensions sont des investisseurs clés dans cette classe d'actif et les jeunes entreprises pourraient bénéficier de la promotion de la constitution d'épargne pour le financement de la retraite des européens. Le développement d'un passeport européen favorisant la distribution des fonds de risque capital (à travers la revue de l'EuVECA) ainsi que la création du fonds de fonds pan-européen de capital risque sont des étapes importantes pour le développement de ce marché ;

**6. Un marché de la dette « venture » encore peu développé**

Le développement du marché de la dette venture (souvent structuré en France sous la forme d'Obligations à Bons de Souscriptions d'Actions, OBSA) pourrait libérer des fonds adéquats pour certaines entreprises détenues par des fonds de capital-risque afin d'atteindre une prochaine étape de développement. La dette venture est capable de combler un certain besoin de financement entre deux tours de financement par des fonds de capital-risque ;

**7. Un environnement peu favorable à l'accès aux marchés boursiers**

La construction d'un environnement favorable à l'accès aux marchés boursiers aiderait les entreprises innovantes à construire les connaissances adéquates afin d'établir une stratégie de financement de long-terme. À ces fins, le développement d'un tissu de conseillers, entrepreneurs, universitaires, centres d'innovation et investisseurs pour les jeunes entreprises est recommandé ;

**8. Un marché primaire actions morose**

Le déclin des introductions des jeunes entreprises en Bourse, qui joue un rôle majeur dans l'économie européenne, doit être adressé. La Régulation Prospectus actuellement en cours est une opportunité pour remédier à ce déclin mais d'autres initiatives doivent être mises en place comme, par exemple, le développement de nouvelles catégories d'investisseurs pour l'investissement des entreprises européennes en forte croissance.

Le rapport met en avant les différents types d'investisseurs en capital-risque dans les jeunes entreprises à fort potentiel de croissance en Europe (notamment les "familles et amis", les accélérateurs, le crowdfunding en fonds propres, les business angels, les fonds de capital-risque, les fournisseurs de dette venture, les institutions publiques et les marchés boursiers), mais souligne que nombreuses sources restent sous-utilisées :

- Les Européens pourraient allouer davantage d'épargne dans le capital-risque : trois millions de citoyens européens détiennent des fonds non-immobiliers de plus de 1m€. Même une fraction infime de cette épargne pourrait avoir un impact important sur la croissance et l'emploi en Europe ;
- **Les entreprises européennes reçoivent 1.3m€** en moyenne de la part des fonds de venture capital tandis que les **entreprises américaines en reçoivent en moyenne 6.4m€** ;
- **La dette venture est sous-utilisée** : seulement 5% des entreprises européennes investies par des fonds de venture capital obtiennent de la dette venture alors que les entreprises américaines en lèvent 15-20% et les entreprises britanniques 8-10% ;
- **Les business angels investissent dans la moitié du nombre des entreprises en Europe en comparaison avec les États-Unis.** Seulement 12 États Membres proposent des incitations fiscales pour les investissements dans les jeunes entreprises ;
- **Les fonds de venture capital en Europe ont investi 4.1Mds€ contre 26.4Mds par les fonds aux États-Unis entre 2007 et 2015 ;**
- **Seulement 44% des montants investis par des fonds de venture capital en Europe l'ont été dans des entreprises à des stades plus avancés** (par exemple de commercialisation ou de développement international) contre presque deux-tiers aux États-Unis ;
- **Les introductions en Bourse des entreprises européennes ont été moindres depuis la crise de 2007** : en moyenne, entre 2005 et 2007, 11Mds€ ont été levés par 300 entreprises par an. Entre 2005 et 2008, 2.8Mds€ par an ont été levés en moyenne à travers 161 introductions en Bourse ;
- Une majorité (61%) des entreprises listées sur les marchés boursiers européens ont des capitalisations boursières de moins de 200m€ contre 46% à Hong Kong et 39% dans la section "entreprises à croissance émergentes" des bourses des États-Unis.

Ce rapport fait partie de projets initiés par AFME et est le dernier d'une série de publications visant à identifier les obstacles à la croissance et à l'emploi en Europe. Un des rapports s'intitule *Bridging the growth gap* qui a, entre autres, identifié les barrières du financement par fonds propres des petites et moyennes entreprises. Ce rapport a été ensuite suivi par le guide *Lever des fonds pour les petites et moyennes entreprises en Europe*, traduit en six langues.

- Fin -

#### Coordonnées de l'AFME

Rebecca Hansford

Directrice des relations avec les médias européens

[rebecca.hansford@afme.eu](mailto:rebecca.hansford@afme.eu)

+44 (0)20 3828 2693

+44 (0)7825 081 686

#### Remarques :

1. L'AFME (Association pour les marchés financiers en Europe) promeut des marchés de capitaux européens qui sont justes, ordonnés et efficaces. Elle joue également un rôle de leader dans la promotion des intérêts de tous les acteurs du marché. L'AFME représente un large éventail d'acteurs européens et mondiaux des marchés financiers de gros. Elle compte parmi ses membres des banques paneuropéennes et mondiales ainsi que des banques régionales, des courtiers, des cabinets d'avocats, des investisseurs et d'autres acteurs des marchés financiers. L'AFME participe à une alliance mondiale aux côtés de la Securities Industry and Financial Markets Association (SIFMA) aux États-Unis et de l'Asia Securities Industry and Financial Markets Association (ASIFMA) par le biais de la GFMA (Global

Financial Markets Association). Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Web de l'AFME : [www.afme.eu](http://www.afme.eu).  
Suivez-nous sur Twitter à l'adresse [@news\\_from\\_afme](https://twitter.com/news_from_afme)